

Pour démocratiser l'enseignement supérieur et la recherche, refusons les classements stigmatisants !

Dans la lignée de l'annonce par la Ministre d'un classement européen des universités, a été publié hier dans La Tribune un classement des universités françaises. Ce classement incomplet, excluant une trentaine d'universités, et que l'absence de rigueur rend encore plus contestable, a été construit à partir des évaluations produites par l'AERES selon 4 critères : pilotage de l'université, moyens dont dispose l'établissement, qualité de l'enseignement, insertion professionnelle des diplômés.

La définition de ces critères est fort sujette à caution. Ainsi, pour la qualité de l'enseignement, c'est soit l'existence d'évaluations dans la totalité ou seulement une partie de l'établissement qui semble prise en compte. De plus l'opacité dans laquelle l'AERES produit ses évaluations par des experts nommés n'offre pas de garantie sur la fiabilité scientifique des données sources de ce classement, ni à leur regroupement, et a fortiori sur les critères d'évaluation. Il n'est ainsi pas rare de voir certaines maquettes de formation co-habilitées par deux établissements être évaluées de manière divergente par l'AERES !

Rendre publiques de telles évaluations des universités entretient d'une part de fausses idées sur ce que proposent les différentes universités et d'autre part une défiance injustifiée envers certains établissements. Alors que l'université a dû prendre en compte, sans les moyens afférents, des augmentations importantes d'effectifs, le SNESUP-FSU condamne la stigmatisation d'établissements qui assurent leurs missions dans des conditions extrêmement difficiles. Le SNESUP-FSU dénonce ce type de classement et son utilisation qui vise à la mise en concurrence des établissements les uns avec les autres. C'est en totale contradiction avec la nécessaire démocratisation de l'enseignement supérieur et les indispensables coopérations entre universités.

CNESER du 15 juin 2009 : Motions présentées par le SNESUP-FSU

Motion 1 : Formation et recrutement des enseignants

Dans le cadre de la réforme de la formation et du recrutement des enseignants, le Ministère de l'Education Nationale a présenté lors du CTPMEN du 28 mai dernier les décrets modifiant le statut des enseignants des 1er et 2nd degrés (PE, PLC, PLP, CPE), alors même que les groupes de travail et la commission Marois-Filâtre n'ont pas encore rendu leurs conclusions sur les modalités de formation et de recrutement des enseignants après 2011.

Par la présentation hâtive de ces décrets, le ministère de l'éducation nationale fait le choix du passage en force et de clore tous les débats en cours en refusant de revenir sur les dispositions permanentes des décrets relatifs au recrutement des enseignants.

Ces projets de textes préjugent de l'issue des discussions en cours sur plusieurs points :

- Alors que la place du concours dans le master est en débat, le projet de décret acte que le concours aura lieu lors de la 2ème année de master. Or, pour la communauté universitaire, il sera quasiment impossible aux étudiants de mener de front la préparation d'un concours et la validation d'un master.
- Les projets de décrets ne font plus référence au rôle des IUFM, dont la force repose sur une formation professionnelle universitaire en alternance, ancrée dans la pratique du métier. Aucune université ne dispose de cette expérience et de leur potentiel de formation.

Le CNESER exige le retrait des décrets adoptés lors du CTPMEN. Le CNESER demande de réelles négociations avec l'ensemble de la communauté éducative, afin qu'une

autre réforme voit le jour à partir de 2011. Il demande qu'une commission thématique permanente issue du CNESER et du CSE (dotée du temps et des moyens nécessaires) mène avec l'ensemble des acteurs concernés par la formation des enseignants, l'incontournable débat préalable à une réforme positive du recrutement des enseignants.

Alors que le gouvernement refuse d'apporter de vraies réponses à la crise universitaire, il est inconcevable que le CNESER plénier ne se soit pas tenu, à ce jour, en présence de la Ministre. Ce débat reste plus que jamais nécessaire et le CNESER appelle à sa convocation dans les délais les plus brefs en présence désormais des deux ministres.

SNESUP-FSU, UNSA, SGEN-CFDT, UNEF

Adoptée par 21 Pour – 1 contre (QSF) – 4 abst (FO - Autonomes)

Motion 2 : Démantèlement du CNRS

Le gouvernement et la direction du CNRS ont rendu public un projet de modification du décret « portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique » et le soumettent au CTP du CNRS du 18 Juin. Le CNESER demande au gouvernement le retrait de l'ordre du jour du CTP de ce décret et dénonce la volonté du gouvernement de passer en force sur la question du démantèlement des organismes de recherche, à commencer par le plus emblématique.

SNESUP-FSU, UNSA, SGEN-CFDT, UNEF

Adoptée par 21 Pour – 2 contre (QSF) – 2 abst (FAGE - Autonomes)

Dernière minute : le SNESUP, comme la FSU, a déposé un recours devant le conseil d'Etat contre le décret « Vatican »

Sur le site du SNESUP :

Non à la recomposition forcée des universités : <http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=4223&ptid=5>